

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 18
- pouvoirs : 3
- absents : 2
- prenant part à la délibération :
21

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 06 avril 2022 - Date de l'affichage : 15/04/2022

Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, DEVOT Sylvie, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

Procuration(s) :

APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs, LONVIS Dominique à MARTIN Jean-Maurice, MEJEAN Pierre à VERGNET Anne

Absent(s) absent(s) :

MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane

M. Nicolas VOISIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2022_10 : Affectation des résultats 2021 : Budget Principal de la commune

Rapporteur : Brigitte COULET

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2021 : + 373 114.60 €
- Résultat antérieur reporté : + 427 632.98 €

RESULTAT CUMULE AU 31/12/2021 : + 800 747.58 €

Section d'Investissement :

- Résultat de l'exercice 2021 : - 181 957.33 €
- Résultat antérieur reporté : - 289 957.12 €

RESULTAT CUMULE AU 31/12/2021 : - 471 914.45 €

- Restes à réaliser :
 - o Dépenses : 187 637.53 €
 - o Recettes : 418 514.62 €
- **BESOIN DE FINANCEMENT : 241 037.36 €**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'AFFECTER au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 241 037.36 €.
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté à la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit la somme de 559 710.22 €.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Maire à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.